

ABONNEMENT.

SAUMUR: 30 fr. 6 mois: 16 3 mois: 8

Poste: 35 fr. 6 mois: 18 3 mois: 10

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal en envoyant un mandat sur la poste.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne: 20 c Réclames: 30 Faits divers: 75

RÉSERVES SONT FAITES Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAVAS 8, place de la Bourse.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 AVRIL 1886

L'EMPRUNT

Après une séance de six heures et demie, l'emprunt a été voté par 292 voix contre 233.

La Chambre a adopté un amendement de M. Drayfus sur l'amortissement obligatoire. Dans l'état du budget, c'est une simple plaisanterie.

Le gouvernement déposera dès aujourd'hui sur le bureau du Sénat le projet d'emprunt adopté par la Chambre des députés.

En admettant que l'emprunt soit voté jeudi par le Sénat, il est à prévoir que l'émission publique sera fixée au mardi 26 avril.

On se préoccupe dès à présent, dans les couloirs du Palais-Bourbon, de la date probable de la séparation du Parlement pour les vacances de Pâques.

On croit généralement que les Chambres se sépareront dès le samedi 17 avril, pour ne reprendre leurs travaux que vers le milieu du mois de mai.

Les vacances dureront ainsi près de quatre semaines.

On fait remarquer à ce propos qu'après le vote définitif de l'emprunt, le Parlement n'aura plus aucune question urgente à l'ordre du jour.

PÉTITION

Contre l'enseignement athée

Nos lecteurs se rappellent que dès que la loi nouvelle sur l'enseignement primaire a été présentée au Sénat, venant de la Cham-

bre des députés, nous avons protesté contre elle à différentes reprises, en signalant le mal immense qu'elle devait faire dans le pays.

Voici qu'aujourd'hui une suite est donnée, à Paris, aux protestations élevées par les catholiques français: c'est une pétition « proposée à tous les conservateurs, contre la loi sur l'enseignement primaire ».

Nous nous exprimons de la reproduire, en espérant qu'on ne se bornera pas à l'insérer dans les journaux, mais qu'on la répandra partout, afin qu'elle soit couverte par les signatures de tous les pères de famille soucieux de la foi et de la dignité de leurs enfants:

« Messieurs les sénateurs, Messieurs les députés,

La nouvelle loi sur l'enseignement primaire chasse à bref délai de l'école non seulement les Frères et les Sœurs à qui on ne peut reprocher que leur dévouement à nos enfants et les soins prodigués à nos pauvres et à nos malades, mais encore tout maître chrétien qui ne consent pas à étouffer la voix de sa conscience.

Avec un gouvernement qui attaque les dogmes fondamentaux de la religion et qui traite de superstition des manifestations chères à la piété catholique, l'enseignement imposé par l'Etat devient pour nous une odieuse tyrannie.

On nous oblige ainsi à payer deux fois: d'un côté, sur nos contributions, un enseignement public antireligieux; de l'autre côté, sur nos sacrifices volontaires, un enseignement libre conforme à notre foi. Mais celui-ci est entouré de tant d'entraves que sa liberté devient illusoire.

Le but de toutes ces mesures, c'est la confiscation de l'âme de nos enfants.

Nous ne saurions nous y soumettre et nous demandons:

Que la religion reprenne sa place dans l'école.

Que les instituteurs soient vraiment les représentants des pères de famille.

Que les conseils municipaux puissent opter entre les laïques et les congréganistes.

Que l'Etat subventionne toutes les éco-

les publiques libres proportionnellement au nombre de leurs élèves.

Enfin qu'il continue à dispenser du service militaire tous les instituteurs qui jouissent de cette immunité.

La justice et l'égalité l'exigent, et sans la liberté d'élever nos enfants dans notre foi, il n'y aurait plus pour nous de patrie.

Aussi, nous vous prions d'abroger ou de rejeter les lois qui nous dépouillent des plus sacrés et des plus chers de nos droits. »

GRAVE AFFAIRE

Nous lisons dans le Temps:

Grenoble, 9 avril.

Des incidents très graves se sont produits hier à la Combe des Eparres, commune de Châteauvillain, sise dans le canton et près de la ville de Bourgoin.

Il existe dans cette localité une usine, dite fabrique Giraud, dans laquelle le directeur avait ouvert, sans autorisation, une chapelle.

L'autorité lui signifia à quatre reprises d'avoir à se conformer à la loi, c'est-à-dire à demander l'autorisation d'ouverture de la chapelle. Il ne fut fait aucune réponse par la direction de l'usine à ces communications de l'administration.

Il y a quelque temps, le curé de Châteauvillain fut privé de son traitement; il cessa dès lors de dire la messe dans l'église paroissiale et célébra les offices dans la chapelle privée de la maison Giraud, sans en avoir obtenu l'autorisation.

En présence de cette double illégalité, le préfet prit un arrêté ordonnant la fermeture et la mise sous scellés de la chapelle. Le commissaire de police de Bourgoin reçut l'ordre de se transporter mercredi à Châteauvillain pour faire exécuter l'arrêté préfectoral.

M. Fischer, directeur de l'usine, qui reçut le commissaire de police, lui déclara qu'il s'opposait formellement à l'exécution de cette mesure, arguant de l'inviolabilité du domicile; il ajouta que si le commissaire

voulait entrer par la force, il s'y opposerait. » Devant cette résistance, le commissaire de police dut se retirer.

Hier, à quatre heures, M. Balland, sous-préfet de la Tour-du-Pin, assisté des brigades de gendarmerie à cheval de Bourgoin et de la Tour-du-Pin, du commissaire de police et d'un serrurier, se rendit à la Combe, afin de procéder à l'exécution de l'arrêté de fermeture.

A son arrivée devant l'usine, l'autorité se trouva en présence de trois ou quatre cents personnes, parmi lesquelles les ouvrières de la fabrique étaient en majorité; abritées derrière des barricades, armées de bâtons et de pierres, ayant à leur tête le directeur de l'usine, ces ouvrières accueillirent les autorités par une grêle de pierres.

Le serrurier requis par le sous-préfet ne put forcer la porte d'entrée, qui était solidement barricadée; la force publique dut entrer par derrière.

A ce moment, M. Fischer tira sur le groupe officiel cinq coups de revolver. Un gendarme tomba, grièvement blessé; un autre reçut un vase sur la tête; il riposta par un coup de revolver qui tua sur le coup l'ouvrière qui le lui avait lancé. Un autre gendarme, violemment frappé d'un coup de bâton, fit feu et la balle atteignit M. Fischer au cou. D'autres personnes furent atteintes dans la bagarre.

Voici d'ailleurs le chiffre exact et le nom des blessés: la fille Bonnevie, de Biol, a été tuée, ainsi que je l'ai dit, d'un coup de revolver; la fille Marmonier a été grièvement blessée; M. Fischer est atteint mortellement; Lille, maréchal-des-logis, a été blessé aux doigts; les gendarmes Galli et Bonnioux ont été blessés légèrement par des coups de bâton et des projectiles. Le sous-préfet a été blessé légèrement.

Force est finalement restée à la loi; conformément aux instructions préfectorales, le commissaire de police a voulu apposer les scellés, mais les portes de la chapelle avaient été préalablement enlevées par ordre du directeur de l'usine.

Le préfet, M. Massat, qui était en

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LIVADIA

Par Jacques BRET

— Ah! maintenant que nous vous tenons, nous ne vous lâcherons pas, répétait M<sup>me</sup> du Feuillant, j'espère qu'on vous verra aux dernières réunions de la saison. On parle encore de quelques bals, et j'entends que vous y veniez jadis des succès de votre fille.

— Volentiers, répondit la marquise. Vous savez que lorsqu'on parvient à tirer un provincial de sa province, il veut tout voir et tout entendre pendant le temps qu'il passe à Paris.

— Mais c'est dans huit jours la grande fête de l'ambassade russe, dit la princesse Barloni. C'est là que qu'il ne faut pas manquer de voir, ce sera merveilleux, dit-on.

— Je n'avais jamais pensé que les Russes pussent s'amuser l'été, s'écria M<sup>me</sup> du Feuillant; je les vois toujours avec six mètres de neige sous les pieds et des glaçons dans leurs belles fourrures.

— C'est bon pour les Russes de Russie, madame, reprit Luc de Borneville, mais maintenant nous avons les Russes de Paris, qui ne suivent plus ces vieux usages...

— Les Russes de Paris! On dit les Slaves, mon cher, cela fait bien mieux, c'est de la couleur locale.

— Oh! elle ne leur manque pas, la couleur locale! Slaves ils sont nés, Slaves ils mourront. Je ne connais aucune nation qui ait conservé aussi pur le type de la race et du caractère.

— Il ne faut pas s'en plaindre, dit la princesse, quand ce type produit des merveilles aussi étonnantes que cette ravissante comtesse Livadia.

Le nom de Livadia suscita un léger embarras, que la bonne princesse avait bien prévu, à cause de la présence du marquis et de sa mère. Mais elle était résolue à s'offrir de tout son pouvoir ce mariage, que sa sagacité avait pressenti, car elle aimait sérieusement la belle Russe, et elle pensa que la marquise aurait ainsi l'occasion d'en entendre dire beaucoup de bien. Son petit plan réussit en effet; de tous côtés, on se répandit en éloges, non seulement sur la beauté de la jeune fille, mais sur son esprit, sur sa dignité parfaite; sur son grand air d'antique noblesse; on raconta d'elle plusieurs traits frappants qui dénotaient une générosité princière, et lorsque la marquise sortit du salon, elle était toute surprise de l'aurore de vertu et de perfection qui rayonnait dans le monde autour du front de la belle Livadia.

Pendant les huit jours qui suivirent, elle recueillit encore beaucoup d'autres détails sur elle. Elle

la rencontra même une ou deux fois chez des amis; elle constata que partout elle était accueillie en souveraine, et cependant, quand elle consultait son cœur, il lui semblait entendre un cri d'effroi et comme un oiseau qui battait des ailes pour la prévenir d'un malheur.

— Mon Dieu! s'écriait-elle avec angoisse, je ne vois pas d'obstacles, pourquoi est-ce que je tremble et que je m'alarme?

Harcelée par cette impression, elle alla trouver sa vieille amie, la mère de la petite princesse Barloni, une sainte femme, qui vivait retirée et dont les conseils étaient sûrs et prudents.

— Chère madame, lui dit-elle, je viens vous ouvrir mon cœur et vous demander d'y jeter un peu de lumière. Il s'agit du mariage de mon fils, et vous savez peut-être, par les échos qui arrivent du monde jusqu'à vous, qu'il aime follement une belle étrangère.

— Je le sais, en effet, répondit M<sup>me</sup> de Longil, et j'ai souvent pensé à vous, mon amie, quand on me parlait de cet amour.

— Et que pensiez-vous, chère madame? demanda anxieusement la marquise. Dois-je m'y prêter, dois-je y mettre obstacle? Partout j'entends faire l'éloge de cette jeune fille, et pourtant, je vous le confie à vous, c'est en tremblant que je lui remettrais la destinée de Louis.

— Je vous comprends, répondit la vieille dame,

et je vous dirai avec la même franchise que je partage vos appréhensions: non que les Russes me fassent peur toujours et en tout temps; j'en connais d'admirables, je sais de saintes et angéliques femmes auxquelles il faudrait parler à genoux; mais ce sont des Russes converties, qui ont fait tourner au bien la fougue de leur sang slave, et je crois que la comtesse Livadia n'est pas du nombre de celles qui partagent notre foi catholique?

— Hélas! non, murmura la marquise.

— C'est là qu'est le danger, reprit M<sup>me</sup> de Longil. N'étant pas soumise à ce frein puissant, elle se trouve réduite à la seule force des vertus naturelles, qui sont loin de suffire pour rendre une vie heureuse, calme et féconde. Vous vous rappelez ce mot heureux du comte de Maistre: « Si l'on enferme le désir d'un Russe dans une forteresse, il la ferait sauter en l'air. » En épousant la fille du comte Nelsor, Louis court certainement le danger de se trouver en face d'une nature indomptée. Mais la fougue même de cette jeune Slave peut devenir un élément de bonheur dont Dieu disposera peut-être à l'égard de votre fils. Si elle l'aime, ce sera avec une passion telle, qu'il y trouvera un bonheur immense; ses vertus auront toute l'ardeur de sa race et, sans parler même de l'espoir d'une conversion, pourront éclater en élans généreux.

tournée de revision au moment où ces événements se sont produits, a quitté Vienne hier soir même pour se rendre sur les lieux. De son côté, le procureur général près la cour de Grenoble, en attendant de savoir si sa présence est nécessaire, a délégué immédiatement le procureur de la République de Bourgoin, qui s'est rendu sur les lieux.

» Ce matin, le calme est rétabli. Une instruction est ouverte. »

Aujourd'hui, les députés de l'Isère doivent poser une question au ministre de l'intérieur.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 avril.

La Chambre a voté l'emprunt. Le Sénat fera de même, et avant la fin du mois la souscription publique aura donné une nouvelle preuve du crédit de la France.

Le 3 0/0 est ferme à 80.80, l'amortissable à 83, le 4 1/2 à 109.40.

Le Crédit Foncier de France est demandé à 1,353.75.

Les obligations des derniers emprunts sont d'autant plus avantageuses qu'elles sont plus éloignées du pair que les anciennes obligations.

La Société Générale est très-fermement tenue.

On demande la Société des Dépôts et Comptes Courants à 596.25 pour profiter du coupon de 8 fr. à détacher le mois prochain.

La Banque d'Escompte est ferme.

Pas de changements pour le Panama.  
Les actions des Chemins de fer français ont toujours des demandes suivies.

## CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

### COURSES DE VERRIE-SAUMUR.

Cette année, des courses, dont nous ferons connaître ultérieurement la date, auront lieu, au mois de juillet, sur l'hippodrome de Verrie.

Sept prix seront courus, notamment un prix de 2,600 fr., deux prix de 2,500 fr. et un objet d'art d'une valeur de 1,200 fr.

Suivant l'usage, cette fête hippique sera suivie, le lendemain lundi et le mardi, d'un tir aux pigeons et d'un rallye-paper.

Il n'y aura donc qu'un intervalle d'un mois environ entre les courses de Verrie et celles de Saumur.

### M. Majesté et le Comice Agricole

Sous le titre : « Chronique Saumuroise », l'Indépendant de Maine-et-Loire a publié deux correspondances de Saumur, signées Far, relatant la cause célèbre du sieur Majesté, restaurateur à Montreuil-Bellay, contre le Comice agricole de Saumur. On se rappelle que M. Majesté avait reçu une commande en bonne et due forme d'un banquet de 400 couverts pour le 13 septembre 1885, à 5 fr. par tête, soit 2,000 fr., et que ledit banquet n'ayant réuni que 90 adhérents, le Comice, ou plutôt son président M. Bury, avait eu la singulière prétention de ne verser à M. Majesté que 450 fr.

Les détails fournis par M. Far sont si complets et si précis qu'on dirait vraiment

— Toutes vos paroles répondent à mes sentiments, dit la marquise, je sens qu'elles sont sages, et je vous remercie profondément de leur affectueuse sincérité.

— Je veux même faire beaucoup plus, ajouta la gracieuse vieille femme, et je vous promets, avec grand plaisir, d'égrener souvent mon chapelet pour vous et pour votre fils dans les longues heures de solitude que me laisse la vieillesse.

Et doucement, sans avoir l'air d'y toucher, M<sup>me</sup> de Longil entretint encore la marquise des trésors cachés au fond des cœurs russes; les noms des Galitzin, des Rostopchine, des Gagarin, des Schouvaloff, revenaient adroitement à son souvenir; elle citait quelque heureux trait de leur conversion, quelque admirable élan de leur foi, et M<sup>me</sup> d'Ardenne la quitta fortifiée, rassurée, pleine de ce joyeux courage qui, devant un noble but, oublie volontairement les obstacles.

(A suivre.)

Librairie ABEL PILON, rue de Fleury, 88, PARIS  
A. LE VASSEUR & C<sup>ie</sup>, ÉDITEURS  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française;  
de toutes les Partitions et Publications musicales;  
DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Géographies, Jeux-Écoliers, Gravures en Couleurs, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE  
PLANCHES D'ACQUITTION.  
ESCOMPTE AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

qu'ils émanent d'un acteur de cette cause curieuse, et nous ne pouvons mieux faire aujourd'hui que de les communiquer à nos lecteurs.

Voici comment s'exprime M. Far :

### Première Lettre.

Monsieur le Directeur,

J'ai manqué l'affaire; j'en suis désolé. Je suis, je dois l'avouer, un reporter novice: je n'ai pas saisi l'occasion; elle était belle pourtant, quoique chauve, à ce qu'on dit.

On a vaincu et je n'y étais pas. Jugez de mon désespoir! Pour mes débuts dans la carrière, j'ai joué de malheur. Je n'ai eu vent de la chose qu'après coup et j'ai essayé de rattraper le temps perdu. En campagne dès l'aube, j'ai visité et interviewé tous les spectateurs, quatre avocats et six avoués pour le moins, sans compter un greffier flanqué de son commis et un sergent, plus quelques heureux citoyens qui, mieux informés, avaient eu leur part de l'aubaine, j'ai tiré les vers du nez à ces personnages privilégiés, et les mains pleines de documents, je puis maintenant vous narrer l'aventure.

Inénarrable, en vérité, cette affaire! Je voudrais mettre un peu d'ordre en mon récit, mais, sous le coup des émotions diverses que j'ai éprouvées, ce me sera difficile.

L'arrondissement de Saumur a un Comice, monsieur le Directeur, comme tous les arrondissements de France et de Navarre. Donc, à cela rien d'extraordinaire. Ce Comice a l'honneur d'avoir pour président l'honorable M. Bury (suivent 27 lignes et demie, contenant l'énumération de divers titres honorifiques).

L'honneur, ai-je dit? — Oui, et non mince, comme vous devez penser. M. Bury, c'est le type idéal des présidents. Il préside, mais ne dirige pas. C'est lui qui peut dire justement: *Je suis leur chef, donc je leur obéis.*

Pour revenir, notre Comice, comme tous les comices, tient ses assises une fois l'an, tantôt ici, tantôt là, récompensant, d'une main aussi généreuse qu'impartiale, toutes les races qui peuplent ce pays, la bovine, la chevaline, la porcine, l'ovine, etc., et même la race humaine, puis commence la fête par un banquet.

Au beau temps on se réunit, on nomme les commissions qui doivent opérer. Les uns sont chargés de signaler à l'admiration de leurs concitoyens les reproducteurs, d'autres les cochons gras, etc., d'autres enfin doivent vaquer à la délectation des estomacs: ceux-ci sont les commissaires du banquet.

Ces dernières fonctions ne se confient pas à tout le monde. On choisit. Les choses de gueule doivent être décidées de propos délibéré et en connaissance du sujet.

En l'an 1885, le Comice nomma commissaires du banquet trois citoyens d'avenir et de bon appétit, en qui il avait mis toute sa complaisance.

Nos gens se mirent à l'œuvre. Le Comice se tenant à Saumur, ils pensèrent d'abord que sur 400 membres au moins qui composent cette intéressante société qui, suivant l'expression d'un éminent avocat, n'a rien de civil, 200 au moins viendraient s'asseoir à la table du festin, et ils prirent leurs dispositions en conséquence.

Mais voici que des bruits se répandirent dans la ville, dont ils furent émus: « C'est le 13 septembre que se réunira le Comice; on sera en pleine période électorale; ce n'est pas sur 200, mais sur 400 convives au moins qu'il faut compter. Quelque dieu descendra de l'Olympe et viendra nous visiter à cette occasion: il faut faire grand. »

Nos commissaires, par déférence pour les puissances (ils avaient été élevés dans la crainte de Dieu), firent comme on le désirait.

— Bref, ils traitèrent au nom du Comice pour un banquet de 400 personnes et, le jour venu, il s'en trouva.... beaucoup moins, hélas! beaucoup moins.... en tout 107. Oh! rassurez-vous, les autres dînèrent tout de même. Seulement ils dînèrent ailleurs. Après dîner (quart d'heure de Rabelais!), on fit la collecte: total 450 francs; il était dû 2,000 francs! Enorme déficit! Nez allongés d'une aune! grise mine sur toute la ligne! Le Comice ne paiera pas, disait le président, l'honorable M. Bury (suivent 27 lignes et demie de distinctions honorifiques).

— « Quelqu'un paiera, cependant, disait l'amphytrion; c'est peut-être que j'aurai mis trop de vinaigre dans la salade, s'ils sont de si mauvaise humeur, mais ça

passera; ce sont des gens de bien et ils paieront leur dette. »

Va-t-en voir s'ils viennent, Jean. Le président Bury (27 lignes et demie, etc.) fit la sourde oreille et ne paya pas. « Nescio vos, nescio vos, mon bonhomme, je ne vous connais pas, je n'ai jamais eu affaire à vous; adressez-vous à ceux qui vous ont donné des ordres. »

Le bonhomme insista, disant: « Monsieur, on m'a demandé 400 diners, je les ai servis; vous pouviez, avec un peu d'effort, les manger tous: ce n'est pas mon fait, s'il y a du reste. Vous manquez d'appétit puisque vous n'avez pas mangé comme quatre, mais ce n'est pas ma faute. Que voulez-vous que je fasse de mon fricot? Monsieur, payez-moi et je dirai du bien de vous. »

Peine inutile. Prières, supplications, rien n'y fit. Le cuisinier conta sa peine à toutes les âmes sensibles, mais ne trouva pas la consolation qu'il cherchait.

Alors, papier timbré de voyager et assignations de pleuvoir. C'est ainsi que furent mis en cause, devant le tribunal civil de Saumur, M. Bury déjà nommé, président du Comice et l'un des commissaires du banquet, mon honorable ami, le citoyen F. A. Renou, ancien notaire, lequel, comme il appert du reste de cette histoire, n'est pas une bête et ne se mouche pas du pied, comme les poules.

Et l'affaire vint et fut plaidée par devant MM. les présidents et juges, le jeudi 18 mars du présent mois.

M. Bury chargea de son affaire un avocat très-distingué, très-disert et sachant, comme pas un, couper les cheveux en quatre. F. A. Renou se chargea bravement lui-même de sa propre défense. Eh! bien, ce fut très-amusant, je puis vous l'affirmer.

La semaine prochaine, je vous raconterai par le menu les détails de cette audience, pendant laquelle le tribunal, le ministère public, le greffier, l'huissier de service, toute la basoche s'est tenue les côtes à force de rire.

Sur ce, tenez-vous le cœur en joie et croyez-moi votre dévoué serviteur.

FAR.

### Deuxième Lettre

Monsieur le Directeur,

Je voulais vous finir l'histoire du Comice agricole, mais cela ne va pas tout seul. Je n'ai pu savoir la chose que par lambeaux. Les acteurs du drame étant restés muets comme la tombe, je me suis adressé à des auditeurs-spectateurs et voici le résumé de l'un d'eux :

« Je crois, Monsieur, que vous avez rendu à votre client un bien mauvais service, et s'il veut se donner la peine de réfléchir un quart d'heure, il reconnaîtra la justesse de mon observation. Vous avez oublié, Monsieur, que M. Bury n'est pas un client ordinaire. C'est un personnage haut placé dans l'opinion publique, président du Comice, conseiller général, ancien député de l'arrondissement. C'est ici le chef du parti républicain. L'estime publique l'avait placé sur un piédestal. Nous nous plaisions à lui voir comme une auréole autour du front. C'était un dieu de notre ciel; il marchait entouré d'un grand prestige, et voilà que notre idole... vous nous l'avez défraîchi; vous lui avez enlevé son éclat, ravi ses gloires. Notre grand homme, vous nous l'avez ravalé au point de n'être plus qu'un vulgaire chicanou. »

Un homme réclame de l'argent qui lui est dû. Vous avez en mains une somme suffisante pour le payer. Car il faut, Messieurs, que vous sachiez que si Majesté n'est pas payé, ce n'est pas que l'argent manque au caissier. Au 31 décembre 1885, il y avait en caisse 2,628 fr. plus des centimes... dont je vous fais grâce. Et, quand vous avez de quoi payer; quand honnêtement, loyalement, équitablement vous devez, vous vous retranchez derrière je ne sais quels artifices de procédure, je ne sais quelles arguties de procureur, et bravement, vous tournez le dos à cet homme, et vous lui dites: payez-nous... si vous pouvez!

Allons! c'est là un rôle indigne de vous, indigne de votre caractère qu'il nous convenait tant d'estimer jusqu'à ce jour.

Il fallait payer, c'était plus simple! Vous avez bien payé à Vihiers l'année précédente, dans des conditions exactement semblables.

Qui, Messieurs, le même Majesté a fait en 1884, pour le Comice, un banquet à Vihiers.

Il avait traité préalablement à de certaines conditions avec le Comice, représenté par ses commissaires. Or, le produit de la collecte faite à l'issue du banquet ayant été insuffisant, le Comice paya de ses deniers le complément du prix stipulé. Ce paiement a été fait le 9 octobre 1884. J'ai vu la quittance! Tâchez donc de nier cela si vous pouvez. Eh bien! je ne comprends plus votre conduite. Pourquoi cette double façon de agir? Vous payez à Vihiers et vous ne payez pas à Saumur! Si vous pouviez payer à vous pouvez payer ici, et vous avez de l'argent!... Allons, payez-donc!

M. Bury a prétendu que je ne pouvais engager le Comice, que lui-même, quels que fussent ses pouvoirs, ne pouvait engager le Comice, et que c'est pour cela qu'il est obligé d'opposer à Majesté une fin de non-recevoir.

Je dois dire que, en tout cas, cette théorie n'était pas la nôtre à Vihiers en 1884. Cette théorie, qui peut être juridique... ne veut pas le savoir... mais qui est bien malheureuse, cette théorie... mais, l'avez par vos actes singulièrement démontré par avance! Vous avez dit, et c'est la vérité, vous avez dit qu'il y avait au banquet une centaine de convives... environ. En réalité, nous étions 107. Un journal n'est pas de nos amis, je vous prie de le remarquer, l'a dit et je l'en crois sur parole car si nous avions été moins, il aurait trop de plaisir à le constater, pour être capable de le dire. Nous étions donc 107. Vous avez ajouté — et encore la vérité — que la collecte faite après boire avait produit 450 fr. ce qui, à raison de 5 fr. par tête, donne un chiffre de 90 payants.

De là, vous n'avez rien conclu. Eh bien! moi je vais conclure quelque chose et... m'en direz des nouvelles.

D'où vient, je vous prie, que 90 personnes seulement sur 107 que nous étions payés? — Cela vient, voyez-vous, qu'il y a parmi nous des invités. — Ah! invités! par qui, invités? — Par M. Bury, j'aime à croire. — En quelle qualité? je vous le demande. — Non, assurément, en son personnel, car je ne lui ferai pas l'injure de croire que si c'avait été personnellement qu'il eut invité ses amis, il n'eût pu payer immédiatement pour eux. Or, à l'heure actuelle, Majesté n'a jamais reçu que le montant de 90 diners. Donc M. Bury n'a pas d'invitation pour son compte personnel. En quelle qualité donc? — Eh! vous voyez bien que c'est comme président du Comice. — Et aux frais de qui? — Vous le voyez encore... aux frais du Comice! Tout est fait pour le compte du Comice! C'est M. Bury lui-même qui a fait cela; ce n'est pas moi. A moins que vous ne prétendiez que c'est à mes frais qu'il a invité ses amis. Mais vous n'iriez pas jusque-là. En ce cas, je protesterais, car ce serait... un scandale!

Donc, M. Bury, seul, de son propre mouvement, a confirmé par son fait tout énoncé, tout volontaire, tout personnellement, la vérité: que c'est le Comice qui est le véritable débiteur: ce qu'il fallait démontrer!

Eh bien! mon adversaire, qu'en avez-vous de l'argument? Entre nous, je vous le dis, qu'il est bon. Allons! payez-donc!

Voilà, Monsieur le Directeur, tout ce que j'ai pu savoir de l'affaire. Force vous est bien de vous en contenter. Une autre fois, mieux.

Croyez à mes bons sentiments.

Nous avons déjà donné le résultat de cette affaire.

Le Comice a été condamné à verser à Majesté 1,000 fr. aux 450 fr. déjà versés à Majesté.

La tempête annoncée par un député de New-York Herald a sévi avec violence pendant deux jours sur notre région.

Hier, il y a eu plusieurs ondées et pluies d'averses de grêle. Le temps est plus calme aujourd'hui, mais le thermomètre a subi un coup baissé.

Une fille âgée de 36 ans, demeurant à Saumur, Grand'Rue, a mis au monde un enfant qui elle a fait disparaître. La mise en éveil, l'a fait arrêter et a fait découvrir la fosse d'aisances de la maison qu'elle habitait.

Le cadavre de l'enfant n'est pas encore découvert.

Nous lisons dans la France nouvelle :

M. Achille de Mas-Latrie, ancien capitaine au 4<sup>e</sup> chasseurs, vient de mourir subitement à Castelnaudary. En 1822, sous-lieutenant à l'Ecole de Saumur, il prit part au mouvement qu'on a appelé la Conspiration de Saumur (conspiration Berton). Traduit devant des juges, il fut acquitté, ainsi que ses co-accusés; mais il resta quinze ans hors des cadres de l'armée et n'y rentra que sur la demande du général Oudinot, ancien commandant de l'Ecole de Saumur. »

#### INTERDICTION DE LA PÊCHE.

M. le préfet de Maine-et-Loire vient de prendre un arrêté interdisant la pêche de l'écrevisse et de tous les autres poissons, excepté le saumon, la truite et l'ombre chevalier, à partir du 15 avril exclusivement au 15 juin inclusivement.

La commission supérieure, chargée de réviser les programmes de l'enseignement spécial, a décidé qu'il porterait désormais le nom d'enseignement secondaire français.

Elle a décidé également que les cours d'études comprendraient six années au lieu de cinq.

La conservation des forêts de Tours, composées des départements de la Loire-Inférieure, de Maine-et-Loire, d'Indre-et-Loire, de Loir-et-Cher et du Loiret, change de directeur.

M. Boucard est nommé inspecteur général et admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite. Le décret ne désigne pas la conservateur appelé à succéder à M. Boucard.

#### ANGERS.

Demain dimanche aura lieu, au champ de tir de la garnison, près l'étang Saint-Nicolas, un tir à l'arme de guerre, de midi et demi à 4 heures.

L'assemblée de Saint-Laud. — C'est demain dimanche que s'ouvrira l'assemblée de Saint-Laud, si populaire à Angers.

La foire, cette année, paraît devoir être fort brillante. Tous les forains sont déjà installés.

#### TOURS.

La cavalcade du 11 avril. — Voici le programme de la cavalcade qui aura lieu demain dimanche :

Détails des chars. — 1. Héraut d'armes. — 2. Hallebardiers. — 3. La musique des Sapeurs-Pompiers de Tours. — 4. Char de la grande Ménagerie. — 5. Mousquetaires. — 6. Char de Gargantua. — 7. Mousquetaires. — 8. Char de musique. — 9. Seigneurs et soldats Charles IX. — 10. Char de Don Quichotte. — 11. Escorte du chevalier de la Triste Figure. — 12. Seigneurs, et soldats Louis XIV. — 13. Fanfare à cheval. — 14. Char des fleurs. — 15. Seigneurs officiers, soldats Louis XIII. — 16. Voiture grotesque. — 17. Caisse à remplir. — 18.

#### 2 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

(Le feuilleton d'hier a passé par erreur avec le n° 3, c'est le chiffre 1 qui devait figurer ci-dessus.)

### UN HEUREUX ACCIDENT

Près d'elle, dans un coin de la fenêtre, un jeune garçon de treize à quatorze ans se tenait immobile et debout.

Sa physiologie intelligente et mutine, qui offrait une ressemblance visible avec celle de la jeune fille, était alors assombrie par un air de consternation douloureuse, et ses grands yeux noirs, qui s'ouvraient d'habitude joyeux et limpides à toutes les impressions du dehors, étaient comme éteints par une morne tristesse.

Aux pieds de la jeune fille, près de la chaise sur laquelle étaient entassés ses travaux de couture, une fillette de huit à dix ans était assise sur un tabouret.

Son minois enfantin, qui émergeait d'une masse épaisse de cheveux noirs emmêlés, comme une rose d'un buisson de broussailles, était, de même que celui du jeune garçon, stupéfié par une visible expression de chagrin.

Peloton de chevaliers, quêteurs, commis-saires, etc.

L'excellente musique des sapeurs-pompiers prêterait son concours à la fête.

#### UNE CHASSE ÉMOUVANTE.

Une chasse émouvante, d'après le Journal d'Indre-et-Loire, a eu lieu lundi dans la commune de Souvigné.

Un gros sanglier lancé de la Roche-Daim tenait le ferme et avait déjà défoncé les chiens, lorsque M. G. Le More, voulant éviter d'autres malheurs, se précipita en avant pour le tuer. Quoique renversé par l'animal, il put, se relevant de suite, l'abattre en lui logeant une balle dans le cœur.

Ce sanglier, vieux solitaire, pesait 110 kilos et était très-bien armé.

#### ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean, Saumur.

Spécialité de Savons de Marseille, — garantis pur huile d'olive — marbré blanc et bleu, de la maison Charles Roux (1<sup>re</sup> marque), 0 fr. 30 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 55 c. le kil. — Savon blanc, 1<sup>re</sup> qualité, 0 fr. 35 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 65 c. le kil. — Savon blanc (jaunâtre), qualité extra, 0 fr. 40 c. le 1/2 kil.; par caisse, 0 fr. 75 c. le kil.

LE POIDS DE FER, PAR JOUET-S.-L'AUBOIS (CHER), le 20 mars 1886. — « Tous les ans, à cette époque, sans éprouver de mal, je ressens le besoin d'être purgé; chaque fois que ce besoin se fait sentir, je prends une boîte de vos Pilules suisses à 1 fr. 50, et j'en obtiens les meilleurs effets. Ma femme souffre souvent de la migraine, elle se trouve beaucoup soulagée depuis qu'elle prend aussi vos Pilules suisses. J'autorise M. Herzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre, s'il le juge convenable. Alexandre Michot. »  
Légalisation de la signature par la mairie de Jouet-S.-L'Aubois.

### Magasins du Printemps

SAUMUR

#### LES ENFANTS

Voilà seulement trois ans que nous avons organisé le Comptoir; — mais, grâce aux soins spéciaux que nous lui avons donné dès le début et depuis, il est devenu une des plus importantes créations de notre Maison. Son bel assortiment est connu de toute la région, surtout des Bébés, qui veulent tous être habillés aux Magasins du Printemps, dans les étalages desquels ils voient de si charmantes choses qui les rendront si mignons. A l'approche des Fêtes de Pâques et des Récollets, nous croyons devoir informer les Mamans, que cette année, plus que jamais, tout a été prévu pour ce petit monde des deux sexes. On peut être assuré de trouver, dès maintenant, des Robes, des Étoffes et des Chapeaux à des prix absolument exceptionnels.

### Magasins de la GLANEUSE

51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR

#### SAISON D'ÉTÉ 1886

Mise en Vente de toutes les Nouveautés, et **augmentation considérable du Comptoir des Modes.**

Nous nous sommes efforcés de réunir, dans tous nos articles, un choix **important**, méritant d'attirer l'attention des Dames.

Nous croyons inutile d'insister sur nos **Chapeaux et Coiffures**; il ne nous appartient pas d'affirmer la **supériorité** de nos modèles, lesquels portent tous la **marque des meilleures maisons**; elle est établie par le témoignage de notre clientèle qui augmente chaque jour, et justifiée par les soins que nous apportons à cette branche de notre commerce.

Mais il est important de dire que notre **Comptoir de Chapeaux pour Enfants et Jeunes Filles**, auquel nous avons donné depuis quelques années une si grande impulsion, va présenter, cette année, une organisation **absolument complète**;

Et de faire connaître que, guidés par notre longue expérience et constamment à la recherche des besoins de notre clientèle, nous avons réservé, à côté de nos **modèles élégants et exclusifs**, une large place aux genres plus simples, quoique de **bon goût**, à des prix **extraordinaires** et ne redoutant aucune comparaison.

Aussi engageons-nous vivement toutes les Dames à venir nous visiter, sans avoir besoin d'acheter; elles seront parfaitement renseignées, et conserveront, nous en sommes certains, un excellent souvenir des quelques instants qu'elles auront passés à examiner nos jolies nouveautés.

Magasins de la GLANEUSE.

N.-B. — Une exposition spéciale de Chapeaux sera faite, tant à l'intérieur que dans les étalages, à partir du **samedi 10 avril**.

### LIVERANI

Le Roi des Chapeliers

Rue Saint-Jean, 15, Saumur.

On dira pourquoi la plus grande concurrence du jour est le Chapeau **LIVERANI**.

#### UN NUMÉRO INCOHÉRENT

Il ne reste plus qu'un petit nombre d'exemplaires du numéro incohérent du *Courrier Français* du 4 avril. Ce numéro contient 16 pages de dessins et deux suppléments tirés à part en couleur.

Les dessins signés Willette, Pille, Uzès, Lunel, etc., sont des plus curieux. Prix du numéro : 0 fr. 60 c.

Partout kiosques, gares, etc., ou contre timbres adressés au *Courrier Français*, 14, rue Séguier, Paris.

#### Grand salon de l'Hôtel de la Paix

Vendredi 16 avril 1886, à 8 heures du soir,

#### QUATRIÈME SÉANCE

DE

### MUSIQUE DE CHAMBRE

DONNÉE PAR

M<sup>me</sup> **Mercier-Fischer**, pianiste, avec le concours de M. **Dechesne**, baryton du Grand-Théâtre d'Angers; de M. **Goubeault**, violoniste, et M. **Weber**, violoncelliste solo de l'Association artistique d'Angers.

#### Programme.

1<sup>o</sup> Solo en sol majeur, pour piano, violon et violoncelle—andante, adagio, rondo—(Haydn).

2<sup>o</sup> A Valse (Chopin), B Marche des Sylphes (Mansour), exécutées par M<sup>me</sup> **Mercier-Fischer**.

3<sup>o</sup> Strophes de *Si j'étais Roi* (Adam), chantées par M. **Dechesne**.

4<sup>o</sup> Concerto en la mineur, pour violoncelle — andante et finale — (Goltermann), exécuté par M. **Weber**.

5<sup>o</sup> Sonate dédiée à Kreutzer, pour piano et violon — andante avec variations et finale — (Beethoven).

6<sup>o</sup> Grand air du *Valet de chambre* (Carafa), chanté par M. **Dechesne**.

7<sup>o</sup> 2<sup>o</sup> trio pour piano, violon et violoncelle — allegro, andante, scherzo et finale — (Mendels-honn).

### Théâtre de Saumur

TOURNÉE ARTISTIQUE. Ch. ANDRAUD, directeur

Mardi 13 avril 1886,

Par autorisation spéciale, une seule représentation du grand succès de l'année

### Les Noces d'un Réserviste

Pièce nouvelle en 4 actes, de Henri Chivo

et Alfred Duru.

Représentée pour la première fois à Paris le 21 décembre 1885.

On commencera par :

**P.-L.-M.**

Vaudeville en 1 acte.

S'adresser, pour la location, chez M. **Courant**, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

### AVIS IMPORTANT

Le seul véritable ALCOOL DE MENTHE, c'est l'Alcool de menthe **DE RICQLES**. Il est infailible contre les indigestions, maux d'estomac, de nerfs, de cœur, de tête, etc. Il est excellent aussi pour la TOILETTE, la bouche et les dents. 39 récomp. dont 17 méd. d'or et dipl. d'honneur, 46 ans de succès. Se vend partout. EXIGER le nom « **DE RICQLES** » Fabrique à LYON.



PAUL GODET, propriétaire-gérant.

faire, et, sa tâche accomplie, il semblait ne vivre que pour elle.

C'était de cette union bénie du ciel qu'était née sa fille aînée, cette jeune fille qui maintenant la veillait dans son agonie, et qui s'appelait Marie, comme sa mère.

Un coup de foudre était venu briser comme verre ce bonheur qui semblait si solidement établi et plonger Marie Durand dans le désespoir.

Son mari avait été enlevé, en huit jours, par une fluxion de poitrine, lui laissant un atelier encombré de nombreuses commandes et plusieurs ouvriers à conduire.

D'abord anéantie par la douleur, elle avait dû s'arracher bientôt à ses larmes pour s'occuper des intérêts de sa fille et des siens.

Mais il est difficile, pour une femme, de diriger des travaux de cette nature, et Marie Durand n'eût pu suffire à la tâche si elle n'eût trouvé dans le premier ouvrier de son mari un auxiliaire habile et dévoué qui l'aidera de ses conseils et prit en mains la conduite des travaux.

Deux ans après, Marie Durand crut bien faire en cédant aux instances de ses parents et de ses amis qui la pressaient de récompenser le dévouement de cet ouvrier en lui donnant sa main.

Elle n'y céda qu'après une longue résistance, car le souvenir de son mari vivait toujours dans son cœur, et si le désir d'assurer un protecteur à sa

filie n'eût été plus puissant sur son esprit que toutes les autres considérations, il est probable qu'elle n'eût jamais pu vaincre la répugnance instinctive qui la détournait de ce second mariage.

Sa répugnance n'était que trop fondée.

Ce mariage qui devait, au dire de tous, assurer sa situation, la détruisit, et la jeta elle-même dans un abîme de maux et de souffrances.

Son second mari, qui avait été jusqu'alors un ouvrier honnête et rangé, qui n'eût pas changé peut-être s'il fût toujours resté sous la direction d'un maître, ne put résister à l'enivrement qui s'empara de lui lorsqu'il se vit à la tête d'un atelier bien achalandé.

Il mena plus grand train que ses ressources ne le comportaient et fit des dépenses de toutes sortes sans vouloir écouter les représentations de personne, pas même celles de sa femme, pour laquelle il avait cependant une affection véritable.

Puis, lorsqu'il se fut endetté et que la naissance des deux enfants que nous venons de voir groupés autour de leur sœur aînée eut augmenté les charges du ménage, il but pour s'étourdir, prit en dégoût le travail, sa famille elle-même, battant sa femme et ses enfants lorsqu'il était ivre, et le lendemain retournant au cabaret pour y noyer dans le vin ses regrets et sa honte.

(A suivre.)

ERNEST FALGAN.

FAILLITE GIRARD EMERY. Par son jugement en date du 5 avril 1886, le Tribunal de commerce de Saumur a reporté au 1<sup>er</sup> décembre 1885 l'ouverture de la faillite du sieur Girard Emery, négociant en vins, commune de Saint-Lambert-des-Levéés.

Pour extrait : (267) Le Greffier, GAUTIER.

A VENDRE

Par parties et au gré des acquéreurs,

UN BEAU

TERRAIN

Propre à la construction et au jardinage,

Situé sur la route de Saint-Florent au Pont-Foucard,

Joignant à l'est M. Poisson, le jardin de M. Thibault, au nord la levée de Saint-Florent, au sud le jardin de M. Panier et le clos de M. Fouquet, à l'ouest M. Fouquet et autres.

S'adresser à M. TAYEAU, expert au Pont-Foucard, et à M. BRAC, notaire.

MM. BARBIN-MORICET et COULON font savoir qu'à partir de ce jour ils vendront en détail :

La Métairie de la Couzinière, située communes de Villebernier, de Saint-Lambert-des-Levéés et d'Allonnes.

Pour plus amples renseignements, voir les placards. (238)

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour le 24 juin 1886

UNE MAISON

Située à Saumur, rues du Puits-Neuf et de la Tonnelle,

Occupée actuellement par les Magasins de Nouveautés du Printemps.

La maison de nouveautés du Printemps est la plus ancienne de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COU-TARD, père, propriétaire, place du Petit-Thouars, ou au notaire. (268)

Etude de M. GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE MAISON

Située rue d'Alsace, n° 13,

Comprenant au rez-de-chaussée salons, salle à manger, office; au premier cinq chambres à feu, cabinets de toilette; au second chambres de domestiques; greniers.

Buanderie, lingerie, cuisine, caves, jardin, écurie et remises.

S'adresser à M. GAUTIER, notaire.

A LOUER MAISON

Pour la Saint-Jean 1887,

Occupée par M. Liverani, chapelier, rue Saint-Jean, n° 15.

S'adresser à M. NORMANDINE, pharmacien, 11 et 13, même rue.

A LOUER PRÉSENTEMENT

GRAND ETABLISSEMENT

Très-confortable,

Pour noces, banquets, bals,

Comprenant :

Grand CAFÉ avec billard, vaste jardin, deux jeux de boules, tir, balançoires, trapèzes et jeux divers.

MAISON d'habitation avec remise et écuries, située route du Pont-Foucard à Saint-Florent.

S'adresser à M. MENIER-GUÉRET, rue de Lorraine, 20, Saumur. (252)

GRANDS MAGASINS

Pour Commerce de Vins

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Route de Rouen, à la Croix-Verte, Saumur.

Cellier à tenir 500 barriques, vastes greniers, cour, écurie, etc.

Ces bâtiments peuvent servir à toute exploitation.

Prix modéré.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve DESCHAMPS, propriétaire à la Croix-Verte.

A VENDRE

Au Comptant

Fûts vides à retourner

Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :

Vins blancs des Côtesaux à 70, 80 et 100 francs la barrique;

Vin rouge nouveau à 70 francs;

Vin rouge supérieur à 100 francs;

Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.

Ces vins pèsent 8 degrés 1/2 à 10 degrés.

Des échantillons sont envoyés sur demande. (359)

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres et poirés de première qualité. Livraison par barrique et petit fût à domicile. Supérieur à 1884.

Magasin Pichat, place du Roi-René, et rue Nationale, 18. (799)

A VENDRE UNE JUMENT

de selle, alezane, quatre ans.

S'adresser à M. TORRES, rue de Lorraine, 16. (260)

L'ART DE NE JAMAIS OUBLIER

ou d'apprendre un livre quelconque en une seule lecture, par M. LOISETTE, de Londres. Apprécié, jugé, récompensé. 1 franc. S'ad. à M. l'abbé CHAVATRY, ancien aumônier militaire, à Lourdes (Hautes-Pyrénées). (269)

Voulez-vous orner votre salon de deux jolis tableaux ?

Envoyez franco par la poste SIX francs à M. PASQUIER, cimentier-rocailleux à Saumur, et vous recevrez les deux plus belles photographies que l'on puisse rencontrer. Si vous n'en voulez qu'une, le prix est de 4 francs.

Le tableau se compose d'une construction, de plusieurs bassins formant cascade, dont les bords sont couverts d'animaux en rocailles et terminé par un rocher représentant l'histoire de sainte Geneviève de Brabant, connue de tout le monde. (913)

FABRIQUE D'AGRAFES

A ressort à double mentonnet

POUR

COUVERTURES EN ARDOISES

Nouveau système perfectionné

Supprimant tous les inconvénients des crampons dans les toitures,

Breveté s. g. d. g.

LEMAIRE-BERSOULLÉ

M<sup>e</sup> de bois du Nord et du Pays

Inventeur et seul Fabricant

Quai Saint-Nicolas, n° 13, à Saumur.

Cette agrafe est le perfectionnement de tous les systèmes connus.

Elle a l'avantage sur les autres systèmes de permettre d'enlever, de sur les couvertures, les ardoises avariées, de les remplacer par de nouvelles sans mutiler les agrafes ni les déranger en quoi que ce soit de leur place primitive.

Elles se fabriquent en fil d'acier galvanisé et en cuivre rouge, qualité supérieure, aux prix les plus réduits, suivant les cours des matières premières.

MAISON DE CONFIANCE

Connue depuis de longues années pour vendre à des conditions exceptionnelles de bon marché.

Les chantiers de bois de toutes espèces et de toutes dimensions sont les mieux assortis de toute la contrée.

Spécialité de parquets en chêne et en sapin du Nord.

Importation directe des pays de production des bois du Nord et de Canada. (904)

M. VERNERY

Opticien à Pontivy,

A l'honneur d'informer le public de son arrivée en cette ville, où il sera visible de 9 heures du matin à 4 heures du soir.

Prière de ne pas confondre l'opticien avec le marchand de lunettes, ignorant complètement ce qu'il vend.

Par une pratique de plus de 30 années dans l'art de l'optique, M. VERNERY est parvenu à soulager instantanément, à l'aide de verres spéciaux, toutes les faiblesses de la vue, ainsi qu'à en rectifier les défauts par les seuls verres brevetés à l'Exposition de 1878.

Il possède un grand choix de montures-lunettes, pince-nez or, argent, écaille, acier, baromètres, thermomètres, jumelles, longues-vues.

Nouveaux pince-nez auto-fixe tenant très-bien sur tous les nez, et il est très-doux.

On fait toutes les réparations d'optique demandées. Entrée libre, hôtel de Londres, à Saumur, pour 8 jours seulement. (239)

MANUFACTURE DE PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER & COLLMANN

Rue de Montreuil, 119, Paris.

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS. 12 Médailles d'or et autres.

Tous les Pianos et Harmoniums LÉPICIER (pouvant être choisis soit à Paris, soit à Angers), ainsi que les pianos ERARD et PLEYEL, sont garantis, livrés franco à Saumur par la Maison LÉPICIER, et accordés gratuitement pendant deux ans.

Demandez les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

M. MONNIER, accordeur, est en ce moment à Saumur. S'adresser à l'hôtel de Londres.

SANS PALAIS

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES SAUMUR

Extraction, Aurification - Prix modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 AVRIL 1886.

Table with 4 columns: Valeurs au comptant, Clôture préc., Dernier cours. Rows include various stocks like Est, Paris-Lyon-Méditerranée, Midi, Nord, Orléans, Ouest, Compagnie parisienne du Gaz, Canal de Suez, C. gén. Transatlantique, Russe 5 0/0 1870, OBLIGATIONS, Ville de Paris, Ville de Bordeaux, Ville de Lille, Ville de Valenciennes, Bons de liquid. Ville de Paris, Obligations communales 1879, Obligat. foncières 1879 3%, Obligat. foncières 1883 3%, Gaz parisien, Est, Midi, Nord, Orléans, Ouest, Paris-Lyon-Méditerranée, Paris-Bourbonnais, Canal de Suez.

CHEMINS DE FER - GARES DE SAUMUR

Table with 4 main sections: Ligne d'Orléans, SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY, MONTREUIL-BELLAY - SAUMUR, SAUMUR - BOURGUEIL, BOURGUEIL - SAUMUR, SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS, THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR, MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers, POITIERS - MONTREUIL allant à Angers. Rows show departure and arrival times for various routes and stations.